

Mairie de Vallière

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2018

L'an deux mille dix-huit le six du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Gilles ANCEL, Vincent ASSELINEAU, Sébastien DUMAÎTRE, Thierry FAZILLE, Gérard COUBRET, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Cédric COUEGNAS, Guillaume BERGERON, Laurence BOULANGER, Laurent CHASTRUSSE ;

Absents excusés : Valérie CHAMPEYTINAUD qui donne pouvoir à Yvette DESMICHEL

Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Une délibération concernant une demande de subvention pour l'étude et la création d'une signalétique ;
- Une délibération demandant l'autorisation de signer une convention avec la communauté de communes Creuse Grand Sud pour l'utilisation de la piscine intercommunale des enfants de l'école.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Délibération N°1 : Adhésion au syndicat mixte DORSAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que

- par délibération en date du 29 novembre 2017, la communauté de commune Creuse Grand Sud a adhéré au Syndicat mixte DORSAL qui a pour objet, conformément à l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales, l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques, sur le périmètre des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et groupement de collectivités membres ;
- vu l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales selon lequel l'adhésion de la communauté de communes à DORSAL est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres ;
- le montant prévisionnel de l'adhésion au syndicat mixte DORSAL s'élève à 0.50€/habitant sera pris en charge intégralement par la communauté de communes ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité l'adhésion de la commune au syndicat mixte DORSAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : Vote des taxes 2018

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de considérer les taux d'imposition de l'année 2018, elle propose de reconduire les taux suivants soit :

- **taxe d'habitation : 9,05%,**
- **taxe foncière bâtie : 10.80 %,**
- **taxe foncière non-bâtie : 43,50 %.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de reconduire ces taux pour l'année 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : Budget primitif principal 2018 – Commune

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget principal de la Commune, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 1 023 002.03 €
- Recettes 1 023 002.03€

Section d'investissement :

- Dépenses 535 492 €
- Recettes 535 492 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget principal de la Commune.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4 : Budget primitif Assainissement 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif assainissement, qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses 50 710.19 €
- Recettes 50 710.19 €

Section d'investissement :

- Dépenses 74 921.22 €
- Recettes 74 921.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif Assainissement.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : Budget primitif – station service 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif de la station-service, qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses 514 694.22 €
- Recettes 514 694.22 €

Section d'investissement :

- Dépenses 81 365.74 €
- Recettes 81 365.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif de la station-service.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°6 : Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'Eglise – Lot N°4 Vitraux.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à un avenant dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de l'Eglise pour le lot N° 4 : Vitraux.

- Travaux supplémentaires : pour un montant de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant proposé par le Maître d'œuvre et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°7 : Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'Eglise – Lot N°1 maçonnerie.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à un avenant dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de l'Eglise pour le lot N° 1 : maçonnerie.

- Travaux supplémentaires : pour un montant de 21 299.69 € HT
- Travaux en moins : pour un montant de 5154.40 € HT

Soit un complément de marché de 16 145.29 € HT (19 374.35 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant proposé par le Maître d'œuvre et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°8 : DSIL contrat de ruralité : étude et création d'une signalétique

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la fiche déposée dans le cadre du contrat de ruralité mis en place par l'Etat relative à la création et réalisation d'une signalétique.

Coût estimé de l'opération HT : 30 000 € soit 36 000€ TTC

DSIL 50 %	15 000 €
Autofinancement	21 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le projet et le plan de financement et autorise Madame le Maire, à entreprendre les démarches administratives et réglementaires au dépôt du dossier DSIL et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°9 : Autorisation de signature de convention d'utilisation de la piscine intercommunale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les nouvelles conditions d'utilisation de la piscine intercommunale pour les écoles.

En effet, la piscine intercommunale est mise à disposition pour l'enseignement de la natation, à raison de 9 séances prévisionnelles de 40 minutes moyennant une contribution financière fixée à 1.50€ par enfant + 31.50 € pour l'intervention du Maître Nageur Sauveteur, conformément à la délibération prise en conseil

communautaire en date du 10 juillet 2017. La communauté de communes établira le titre de recettes correspondant.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention par Madame le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°10 : Autorisation de signature de convention CERTINERGY

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de prime, établie par la commune auprès du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin en vue du changement d'huissierie dans le bâtiment situé au 6 Grande Rue.

En effet, dans le cadre de ses actions d'économie d'énergie et de labélisation de territoire à énergie positive, le PNR a signé un contrat de service portant que la mise en œuvre et la valorisation des CEE (certificats d'économie d'énergie) avec le cabinet Certinergy.

L'octroi de la prime est conditionné par la signature d'une convention de regroupement avec Certinergy.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention par Madame le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
